




OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

CONSULTATION ET  
PARTICIPATION PUBLIQUES  
À MONTRÉAL

20 ANS  
DE  
PRATIQUE



L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé en 2002 à l'occasion de la réorganisation des structures municipales à Montréal.

L'OCPM est surtout connu pour les consultations qu'il a mené au fil des ans. L'Office tient des consultations sur des projets de politiques à la demande du comité exécutif ou sur des projets réglementaires en matière d'urbanisme. Il s'agit alors de projets qui ont généralement une portée métropolitaine.

#### CRÉDITS

Sous la direction de

**Louise Roy**  
**Présidente**  
Office de consultation publique de Montréal

Recherche et rédaction

**Pierre Chevalier**  
**Coordonnateur en consultation publique**  
Secrétariat du sommet de Montréal

Conseillers

**Pierre Bélec**  
**Conseiller auprès du directeur général**  
Secrétariat du Sommet de Montréal

**Luc Doray**  
**Secrétaire général**  
Office de consultation publique de Montréal

CONCEPTION GRAPHIQUE

**Michel Labelle**

Révision

**Claude Bisailon**

Version PDF disponible sur le site internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

Février 2007

La consultation publique n'est pas une nouveauté à Montréal. De nombreux mécanismes de consultation ont existé au fil des 20 dernières années. Les objets de ces processus de consultation ont été de tout ordre s'intéressant tant à des enjeux locaux qu'aux grandes questions de planification urbaine.

La participation citoyenne aux processus décisionnels des instances de la ville s'est déployée à travers le temps. Il peut parfois s'agir d'interventions très en amont de l'aménagement d'un site. Les citoyens ont alors l'occasion de s'impliquer très tôt dans le processus de prise de décision. On peut aussi trouver des espaces de participation du public à chacune des étapes charnières de la planification urbaine d'un secteur donné ou d'un arrondissement.

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a pour fonction de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par les instances de la Ville. En guise de première étape, nous proposons de faire le point sur les pratiques qui ont eu et qui ont toujours cours à la Ville tant au niveau central que dans les arrondissements. C'est l'objectif de ce document.

Nous avons voulu, non pas faire l'inventaire de toutes les pratiques et exemples de consultations menées sur le territoire de la ville, mais constituer un recueil de certaines expériences participatives afin de donner une idée de l'éventail des processus utilisés. Il ne s'agit donc pas d'une recension exhaustive des pratiques en cours mais d'un aperçu de ce qui se fait.

Les modes de participation et de consultation ont été regroupés sous quatre rubriques.

En premier lieu, les processus participatifs d'élaboration de projets. On y présente des exemples de projets où la participation des citoyens a été requise en début de processus, considérant que, plus tôt les citoyens ont l'occasion d'exprimer leurs préoccupations, plus il est facile de tenir compte de leur avis.


En deuxième lieu des exemples de résolutions concertées de problèmes visant à associer les citoyens directement concernés dans la recherche d'une solution acceptable qui soit la meilleure pour tous.

Troisièmement, les dialogues sur la vision et les grands plans donnant en exemple les processus de consultation sur des grandes orientations à l'échelle de la ville ou d'un arrondissement.

Finalement les institutions mises en place pour formaliser les actions de consultation et de participation.

Nous espérons que ce portfolio saura vous intéresser et permettra à tous et à toutes de prendre connaissance de la grande diversité des processus de consultation qui ont cours dans notre ville et de la créativité qui les distingue.

La présidente



Louise Roy

## CONSULTATION ET PARTICIPATION PUBLIQUES À MONTRÉAL 20 ANS DE PRATIQUE

La culture montréalaise de consultation et de participation publiques s'est développée au cours des vingt dernières années. Par la variété des formes qu'elle a empruntées, elle a permis d'expérimenter diverses formules en même temps que d'établir des cadres reconnus dans lesquels les citoyens, les organismes du milieu, les élus et les fonctionnaires ont appris à évoluer. Au cours des ans, le cadre montréalais de la consultation publique s'est stabilisé, tandis que les expériences de participation publique n'ont cessé de se multiplier. Parmi ces expériences, l'interaction avec le milieu au moment de l'élaboration d'un projet s'avère particulièrement intéressante. La Ville a d'ailleurs publié un guide, **L'interaction avec le public**, qui propose aux promoteurs, tant privés que publics ou communautaires, une méthode pour interagir efficacement avec les citoyens dès la phase d'élaboration d'un projet (site Internet : [ville.montreal.qc.ca/guideinteraction](http://ville.montreal.qc.ca/guideinteraction)).

Parmi les événements qui ont marqué ce mouvement de la consultation et de la participation publiques, mentionnons quelques-uns d'entre eux :

- **1985** – Consultation publique sur l'aménagement du Vieux-Port de Montréal. Une des premières grandes consultations publiques tenues à Montréal et souvent citée comme un exemple de réussite (voir en annexe pour une brève présentation de cette consultation)
- **1988** – Consultation publique par un comité du conseil municipal, sur un énoncé de politique en matière de consultation publique
- **1989** – Création du Bureau de consultation de Montréal (BCM), en opération jusqu'à l'automne de 1994
- **1989** – Mise en place des comités conseils d'arrondissements (formés d'élus) disposant d'un budget local d'investissement
- **1992** – Consultation publique sur le premier plan d'urbanisme de la Ville
- **1995** – Consultation publique par la Commission Saint-Arnaud, sur la révision des procédures de participation et de consultation publiques à la Ville de Montréal
- **1996** – Mise en place des conseils de quartiers (formés d'élus). Consultation des citoyens sur les priorités d'investissement local et délibération publique des élus pour établir la liste des priorités
- **2000** – Consultation publique par la Commission Tremblay, sur un projet de politique de consultation publique en matière d'urbanisme
- **2002** – Création de la nouvelle ville de Montréal avec une structure d'arrondissements
- **2002** – Sommet de Montréal et mise en place de chantiers pour assurer le suivi des projets ayant fait consensus
- **2002** – Mise en place de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)
- **2005** – Adoption par le conseil de la ville de la Politique de consultation et de participation publiques (site Internet : [ville.montreal.qc.ca/consultation](http://ville.montreal.qc.ca/consultation))
- **2003-2006** – Diverses expériences de consultation et de participation publiques dans les arrondissements

Le présent document est constitué de fiches qui traitent brièvement de quelques exemples de processus participatifs utilisés au cours des dernières années à Montréal.  
Ces fiches sont regroupées sous cinq types de démarches :

- **PROCESSUS PARTICIPATIF D'ÉLABORATION DE PROJETS**
- **RÉSOLUTION CONCERTÉE DE PROBLÈMES**
- **CONCERTATION EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RELIÉ À L'AMÉNAGEMENT**
- **DIALOGUE SUR LA VISION ET LES GRANDS PLANS**
- **INSTITUTIONNALISATION DE LA CONSULTATION ET DE LA PARTICIPATION PUBLIQUES**

Ces démarches font appel à plus d'un processus de consultation ou de participation des citoyens, que ce soit : l'appel d'idées, l'information-rétroaction, l'audience publique, la recherche de consensus (groupe de travail, comité de suivi) et la concertation. On constate également que les promoteurs, tant privés que publics ou communautaires, amorcent de plus en plus ces démarches au moment de la planification d'un projet.



## **PROCESSUS PARTICIPATIF D'ÉLABORATION DE PROJETS**

C'est souvent au moment de la consultation publique, prévue par les lois et la réglementation, que les citoyens expriment, pour la première fois, leurs préoccupations sur un projet. À cette étape, le promoteur peut plus difficilement tenir compte des réserves exprimées car le projet est presque finalisé. Il a déjà fait l'objet d'analyses approfondies et des sommes parfois importantes ont été engagées pour la réalisation d'études, la production de plans, etc.

Plus tôt les citoyens ont l'occasion d'exprimer leurs préoccupations, plus il est possible de tenir compte de leur avis et de prendre leurs suggestions en considération.

Les processus participatifs d'élaboration de projets facilitent la consultation des citoyens tout au long de l'élaboration d'un projet : au tout début, pour exprimer leurs préoccupations et identifier les enjeux, par la suite pour commenter et bonifier chaque étape subséquente. Ces processus visent à obtenir le support de la communauté.

Voici quelques exemples de processus participatifs d'élaboration de projets :

- **Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord**
- **Réaménagement du site de Benny Farm**
- **Amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal**
- **Revitalisation urbaine intégrée**
- **Projet d'un centre multifonctionnel à Anjou**



### Promoteur

Arrondissement de Montréal-Nord

### Dates clés

- Avril 2002 : Consensus sur le manque d'espaces publics dans le secteur est de l'arrondissement lors du Sommet de Montréal-Nord
- Automne 2003 : Démarche d'interaction avec le milieu
- Hiver 2005 : Début des travaux de construction
- 5 mai 2006 : Inauguration de la Maison culturelle et communautaire

### Problématique

Le secteur est de l'arrondissement de Montréal-Nord est densément peuplé, multiethnique et comprend des îlots défavorisés. L'offre en matière d'équipements collectifs y est limitée. Au cours des ans, plusieurs projets d'équipement pouvant participer à l'amélioration du mieux-être de la population locale ont été proposés, sans souvent dépasser le stade des discussions préliminaires. Dans le cadre de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) de ce quartier, l'idée d'un nouvel équipement est revenue à l'avant-scène.

### Brève description de l'objet

La maison est un nouveau lieu de diffusion culturelle et de développement social pour l'arrondissement de Montréal-Nord. D'une superficie de 4 400 m<sup>2</sup>, elle abrite une bibliothèque, une salle de répétition, une salle de spectacles de 234 sièges, une salle d'exposition, une agora, 16 salles réservées aux activités communautaires, un studio d'enregistrement et de radio communautaire, un centre de la petite enfance (CPE). Finalement, un restaurant géré par un organisme sans but lucratif a pour mission de soutenir et d'accompagner les plus démunis en favorisant l'accès à une alimentation saine et variée.

### Démarche de consultation et de participation publiques

En 2002 l'arrondissement présente un projet préliminaire de centre multiatelier. Dès lors des organismes amorcent une démarche de concertation du milieu afin d'arrimer ce projet à un projet de développement social.

Le comité **Un itinéraire pour tous** regroupant des citoyens, des organismes du milieu, l'arrondissement et des institutions publiques est mis en place pour coordonner la conception du projet. Afin d'élargir cette démarche et y faire participer les citoyens plus difficiles à rejoindre, une approche non conventionnelle a été privilégiée. On a retenu la troupe **Mise au jeu** pour recueillir les attentes, les besoins, les commentaires et les suggestions des citoyens. Cette démarche a été appuyée par l'arrondissement, la Ville de Montréal et Centraide. Plus de 700 citoyens se sont exprimés à travers une soixantaine d'activités d'interaction avec le milieu.

### La démarche

Dès le début du mandat confié à **Mise au jeu** en juillet 2003, son coordonnateur s'est imprégné de la vie du quartier et a parcouru les lieux significatifs. Par la suite, les diverses équipes d'animateurs de **Mise au jeu** ont rencontré les citoyens dans leurs lieux de loisirs, de rencontre, de travail, à l'école, dans la rue, dans leurs lieux de magasinage partout où ils se trouvent de façon naturelle. Les activités de consultation ont été conçues de manière à rejoindre les participants de façon dynamique, créative et agréable. Chaque activité comportait :

- **une première étape ludique : se présenter et se situer par rapport à son milieu**

Cette étape d'identification se réalisait, soit à travers une histoire racontée par une marionnette par exemple, que les tout-petits se passaient de main en main en chantant une comptine; soit par l'intermédiaire de personnages, par exemple un couple de nouveaux arrivants dans le quartier, joués par des comédiens et interpellant les résidents durant une vente de garage fictive. Ces activités ont permis de créer un climat de confiance convivial et propice à l'expression de chacun.

- **une deuxième étape : partager sur le voisinage l'environnement familial, scolaire, professionnel, les problèmes, leurs défis, leurs rêves**

Chaque activité proposait un médium distinctif afin d'encourager l'expression des participants selon les groupes initialement ciblés et les lieux choisis pour les réaliser. Par exemple, lors de la visite guidée, ce sont les histoires et personnages du passé qui servaient de déclencheur pour comparer avec les situations d'aujourd'hui. Ces réflexions orientées sur le quotidien des participants, suscitées en contexte individuel ou de groupe, leur ont permis d'analyser plus en profondeur leurs expériences, parfois même de les confronter à celles des autres.

- **une troisième : formuler des propositions concrètes en lien avec les objectifs spécifiques du projet**

Par exemple, l'activité d'échange avec les jeunes de 5 à 12 ans se concluait par la confection de maquettes où ils imaginaient, en trois dimensions, des espaces d'activités pour leur futur centre socio-communautaire.

### **Théâtre forum (novembre 2003)**

En fin de parcours, on a invité l'ensemble de la communauté à une soirée d'échange à la suite d'une représentation théâtrale dans le but de synthétiser et valider l'ensemble des points de vue échangés.

La pièce interactive : **Un itinéraire pour qui?** raconte l'histoire d'une résidante de longue date qui se demande si elle doit déménager ou rester dans son quartier. Cette mise en scène a permis aux participants de discuter différents problèmes du quartier : sécurité, manque d'espace de jeux, rapports interculturels et intergénérationnels à tisser, situation d'isolement des personnes de tous âges.

Dans la partie forum, les participants ont été invités à s'impliquer et à envisager des solutions aux problèmes soulevés. Le contenu de l'information recueillie auprès des citoyens au cours des différentes activités de la démarche a été analysé et a fait l'objet d'un rapport.

### **Résultats**

- La Maison culturelle et communautaire a été inaugurée le 5 mai 2006.
- La cogestion proposée par les citoyens a également été retenue. Ainsi l'arrondissement et un organisme communautaire gèrent ensemble cet équipement.
- La démarche a permis à l'arrondissement de concevoir un nouveau lieu de diffusion culturelle et de développement social en fonction des attentes et des besoins exprimés par les citoyens.
- Les résultats de cette démarche ont également servi à l'élaboration de la programmation des activités offertes par la Maison culturelle et communautaire.
- Enfin, la démarche a permis d'amorcer une mobilisation des citoyens du secteur pour la recherche de solutions à différents problèmes. Par exemple, les citoyens ont organisé, avec l'aide d'une animatrice du milieu et la participation financière de commerçants, une fête familiale qui a rassemblé plus de 250 citoyens du quartier, un réseau d'entraide pour les plus démunis, un concours d'affiches et de slogans sur le thème de la propreté du quartier combiné à une journée de corvée de nettoyage des rues commerciales.



### Promoteur

Société immobilière du Canada (SIC)

### Dates clés

- 1991 : Annonce de l'intention de développer le site
- 2002 : Début du processus d'interaction avec le milieu
- 2004 : Début des travaux de réaménagement
- 2006 : Travaux de réaménagement toujours en cours

### Problématique

Benny Farm désigne un vaste ensemble résidentiel construit au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale à l'intention des anciens combattants. Conçu selon les principes de la cité-jardin, le projet Benny Farm comprend 384 logements regroupés en « sixplex » de trois étages entourés d'espaces verts. Les édifices de l'ensemble résidentiel étant devenus désuets, plusieurs plans et projets de réaménagement ont été présentés au cours des ans. De nombreux débats et des consultations publiques avaient eu lieu. En 2002, dix ans après l'annonce de l'intention de développer le site, la majeure partie du réaménagement restait à réaliser et la communauté présentait des divisions sur le projet à mettre de l'avant.

### Brève description de l'objet

La Société immobilière du Canada (SIC), propriétaire du site, propose le maintien de la vocation résidentielle prédominante de Benny Farm en réservant les trois quarts de la propriété à l'habitation et en destinant les logements aux ménages à revenu faible ou moyen. Le reste du terrain sera affecté à des équipements collectifs et institutionnels.

### Démarche de consultation et de participation publiques

À partir de juillet 2002, la SIC s'engage dans un processus d'interaction avec le milieu pour proposer un projet à la fois viable, bien intégré dans son milieu, répondant aux attentes de la communauté locale.

La première étape de la démarche a été la réalisation d'entrevues auprès de divers intervenants, afin de connaître leurs points de vue sur le sujet. Par la suite, un processus d'élaboration du projet avec la participation du milieu est proposé. Il inclut les étapes suivantes :

- **élaboration des principes et des objectifs du projet par un groupe de travail**

Un groupe de travail est constitué par la SIC afin d'établir un consensus sur les paramètres du plan d'ensemble pour le réaménagement du site. Il comprend un représentant de la SIC, un observateur nommé par la Ville de Montréal de même que dix personnes représentant les différents points de vue exprimés au sein de la communauté. Le groupe de travail se rencontre à plusieurs reprises pour arriver à un consensus sur le plan d'ensemble pour le site.

- **élaboration des avant-projets d'aménagement**

Quatre firmes d'architectes sont retenues pour l'élaboration des avant-projets d'aménagement s'appuyant sur les critères énoncés par le groupe de travail.

- **présentation publique et commentaires des citoyens**

Les avant-projets sont présentés au cours d'une assemblée publique. Un site Internet est mis en ligne pour informer la population et une journée portes ouvertes est organisée. L'ensemble des commentaires des citoyens est soumis à une analyse remise aux membres du groupe de travail.

- **élaboration du plan d'ensemble**

Le groupe de travail analyse les avant-projets d'aménagement et les commentaires des citoyens. Il formule des recommandations relatives à l'aménagement du site. La SIC retient les services d'une des firmes participantes afin de procéder à l'élaboration du plan d'ensemble. La firme revoit son avant-projet prenant en compte les recommandations du groupe de travail. Le plan révisé est présenté aux citoyens.

- **consultation de la communauté sur le plan**

À l'hiver 2003, le plan est présenté aux résidents du secteur de Benny Farm et des rues avoisinantes. Le Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce organise une assemblée d'information spéciale sur le projet.

- **échanges avec les autorités municipales**

Les professionnels de l'arrondissement procèdent à une analyse préliminaire du projet, identifient les études complémentaires à réaliser et acheminent leurs commentaires à la SIC. Les études requises terminées, la SIC convient avec les services municipaux des ajustements à apporter au plan.

- **validation par le groupe de travail**

Le groupe de travail tient des rencontres régulières pour suivre l'avancement du projet et valider les ajustements apportés au plan. En septembre 2003, il entérine la version définitive qui sera présentée au conseil municipal aux fins de consultation publique.

Le processus se termine par l'audience publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal, à l'automne 2003.

### **Résultats**

Le plan d'ensemble, approuvé par les autorités municipales à propos du réaménagement du site Benny Farm est le fruit de ce processus qui a mis fin à la controverse dans le milieu au sujet du réaménagement de ce site.

Le plan traduit d'abord une volonté de répondre aux besoins de la population du quartier en matière d'habitations et de services communautaires. Il intègre des préoccupations des citoyens de mixité sociale tout en accordant une attention aux populations les plus dans le besoin. Il propose une interface harmonieuse avec les rues avoisinantes et respecte le caractère originel du site.

Depuis le printemps 2004, les travaux de réaménagement du site sont en cours et cinq projets sont déjà réalisés pour un total de 220 unités de logements (coopératives d'habitation, résidences pour personnes âgées autonomes, copropriétés indivises abordables, etc.) et deux nouveaux projets sont prévus pour septembre 2006 pour 150 unités additionnelles.

Ce projet novateur a remporté différents prix dont le prix Leadership urbain 2006 de l'Institut urbain du Canada, catégorie Renouveau urbain et le prix d'excellence 2005 de l'Institut de développement urbain du Québec (IDU). De plus, en avril 2006, le projet Énergie verte Benny Farm a obtenu une reconnaissance internationale à titre de modèle de construction durable (prix Bronze lors des Holcim mondiaux de la Fondation Holcim).

### **Étapes subséquentes**

La SIC accorde autant d'attention à la mise en oeuvre du plan d'ensemble qu'à son élaboration. Elle s'assure du respect des objectifs et des paramètres retenus. De plus, elle informe périodiquement les riverains de l'évolution des phases de construction et s'entend avec eux sur les mesures à prendre pour réduire les inconvénients causés par les travaux.

**Site Internet sur le réaménagement de Benny Farm : [bennyfarm.org](http://bennyfarm.org)**

# Amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal

## Promoteur

Ministère des Transports du Québec

## Dates clés

- Juin 2002 : L'accès à l'aéroport a été déclaré projet prioritaire par les participants au Sommet de Montréal
- 2003 : Étude sur les perceptions des besoins et des solutions concernant l'échangeur Dorval
- 2004-2005 : Démarche d'information-rétroaction sur la solution proposée par le ministère des Transports du Québec
- Janvier 2006 : Dépôt du rapport d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

## Problématique

L'échangeur Dorval n'est plus en mesure de répondre correctement aux besoins en matière de transport et doit faire l'objet de travaux majeurs, notamment pour y améliorer les conditions de circulation et permettre un meilleur accès à l'aéroport.

## Brève description de l'objet

Le concept retenu pour l'amélioration de l'échangeur Dorval et des accès à l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal comprend la reconfiguration complète des infrastructures routières, notamment par la création de liens directs entre :

- l'aéroport et l'autoroute 20 Est;
- l'aéroport et l'autoroute 20 Ouest;
- l'aéroport et l'autoroute 520 Est;
- l'autoroute 20 à l'ouest de l'échangeur et l'autoroute 520.

Le rond-point Dorval fera place à des intersections traditionnelles munies de feux de circulation. On transformera l'avenue Dorval en boulevard urbain prolongé, sous l'autoroute 20 et les voies ferrées, jusqu'à l'avenue Michel-Jasmin. Le projet prévoit aussi de nouveaux liens pour les piétons et les cyclistes pour faciliter le passage d'un côté à l'autre de l'autoroute et des voies ferrées, et avoir un meilleur accès aux aires commerciales et d'embarquement pour le transport en commun.

## Démarche de consultation et de participation publiques

Dès le début du projet, le ministère des Transports du Québec et ses partenaires : la Ville de Montréal, l'arrondissement de Dorval / L'Île-Dorval et Aéroports de Montréal (ADM), travaillent en concertation à la conception et à la réalisation du projet. Ils ont également souhaité que l'ensemble du milieu participe à l'élaboration de la solution et se prononce sur la solution proposée avant même de la soumettre au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La démarche se divise en deux :

## L'étude sur les perceptions des besoins et des solutions

Il s'agit d'une démarche participative pour connaître de la part des résidents, usagers et organismes locaux et régionaux concernés, leurs perceptions des problèmes actuels, l'importance relative qu'ils leur accordent, la définition de leurs besoins et finalement les pistes de solution qu'ils identifient.

Les principales activités réalisées pour atteindre ces objectifs sont les suivantes : un sondage téléphonique auprès des résidents riverains de l'échangeur Dorval, un sondage sur place auprès des usagers de l'Aéroport, ainsi que des rencontres auprès des intervenants locaux et régionaux.

Six tables sectorielles ont été tenues : commerces/entreprises, développement économique, environnement, santé/sécurité, tourisme, transport des personnes à l'aéroport. Au total, 32 intervenants ont participé aux différentes tables.

Deux tables rondes multisectorielles, regroupant des représentants de chacun des secteurs, ont ensuite été tenues afin de valider par les participants les différents besoins identifiés lors des tables sectorielles, de prioriser les solutions proposées et d'identifier les consensus et les divergences. Au total, 28 intervenants ont participé aux deux tables multisectorielles.

### La démarche d'information-rétroaction sur la solution proposée

Les séances d'information-rétroaction visaient à :

- informer le milieu sur les composantes de la solution proposée pour améliorer l'échangeur Dorval et les accès à l'aéroport;
- recueillir les questions et les commentaires afin de bonifier la solution;
- faire connaître la suite du processus d'examen public et les étapes subséquentes;
- intéresser les personnes et les organismes à suivre le projet et à participer, le cas échéant, aux audiences publiques.

Sept séances d'information-rétroaction ont été organisées : cinq avec les organismes intéressés et deux avec les résidents de l'arrondissement de Dorval. Deux séances spéciales ont également eu lieu : l'une en présence des députés provinciaux de l'Ouest- de-l'île de Montréal et du maire de l'arrondissement de Dorval et l'autre avec des représentants du Palais des congrès de Montréal.

### Résultats

Le processus a permis de prendre en compte les points de vue du milieu à toutes les étapes du processus afin d'en arriver à une solution optimale. À l'audience publique du BAPE, la grande majorité des participants ont considéré que le projet proposé résoudrait, entre autres, le problème de congestion observé à l'échangeur Dorval.

### **Promoteur**

Ville de Montréal et huit arrondissements

### **Dates clés**

- Juin 2002 : Consensus au Sommet de Montréal sur l'adoption d'une approche intégrée d'aménagement des quartiers, particulièrement pour les zones de plus grande pauvreté
- 2003 : Projets pilotes de revitalisation urbaine intégrée dans trois zones prioritaires d'intervention
- 2004 : Reconnaissance de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée dans le nouveau Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal
- 2006 : Plus d'une soixantaine d'actions ont été réalisées ou sont en chantier

### **Problématique**

Malgré la conjoncture économique favorable des dernières années, le phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale persiste dans certains quartiers de Montréal. Les problèmes de santé, les mauvaises conditions de logement, la dégradation des infrastructures et des services publics, les difficultés d'accès à la culture, la sous-scolarisation et le chômage sont inquiétants.

Cette pauvreté est inégalement répartie sur le territoire nécessitant de cibler les secteurs et les quartiers les plus affectés.

### **Brève description de l'objet**

La revitalisation urbaine intégrée (RUI) est une approche qui combine l'apport des citoyens, des représentants des secteurs privés et publics, des élus et des organismes communautaires qui travaillent à améliorer la qualité de vie de quartiers défavorisés et les conditions socio-économiques de leurs résidents. Cette approche donne une voix et des moyens aux citoyens et à leurs représentants.

La RUI agit sur plusieurs éléments du cadre physique et bâti – comme le logement, les équipements et l'aménagement urbain – mais aussi sur les facteurs sociaux et économiques. Cette approche intégrée a des effets durables sur les conditions physiques et socio-économiques des quartiers visés.

### **Démarche de consultation et de participation publiques**

La revitalisation urbaine intégrée est un processus à long terme. La durée compte si l'on veut véritablement agir sur la pauvreté et l'exclusion et modifier les conditions socio-économiques et le cadre de vie des quartiers défavorisés.

Les quatre grandes phases sont :

- l'adoption d'une vision globale et concertée de la situation du secteur concerné;
- l'élaboration d'un plan de revitalisation qui permettra d'agir de façon intégrée dans un grand nombre de domaines (habitat, cadre physique, santé, emploi, culture, éducation, loisirs et environnement), en fonction des réalités du milieu et dans une optique de changement durable;
- la mise en oeuvre de ce plan;
- l'évaluation des impacts et la révision du processus.

Toutes ces phases se font en interaction avec les intervenants du milieu – culturels, commerciaux, sociaux et politiques – et avec la participation de la population.

### Résultats

Cinq quartiers et secteurs se sont dotés d'un plan de revitalisation intégré et travaillent à sa réalisation. Depuis 2003, plus d'une soixantaine d'actions ont été réalisées ou sont en chantier. Mentionnons les corvées de nettoyage du domaine public, les travaux d'amélioration des parcs et rues, la revitalisation des rues commerciales, des marches pour évaluer l'environnement en regard de la sécurité des femmes, l'enlèvement des graffitis et les activités d'animation culturelle, sans oublier les actions pour favoriser l'insertion sociale et la participation à la vie communautaire.

Quelques exemples précis d'actions réalisées :

- construction de la Maison culturelle et communautaire de l'arrondissement de Montréal-Nord;
- réaménagement d'un poste de pompiers pour en faire une caserne des jeunes avec mise sur pied d'activités de loisirs et formation aux arts de la rue (arrondissement de Lachine);
- activités d'animations estivales **Nos parcs, nos ruelles – les citoyens s'approprient leur quartier !** Plantation de fleurs, corvées de nettoyage de ruelles, fabrication de cerfs-volants et projection ciné ruelle;
- activités d'animation et de promotion de la lecture auprès des jeunes de cinq à douze ans dans le cadre du projet **Les livres dans la rue**, du programme **Persévérance scolaire Montréal**;
- instauration du festival annuel le **Rendez-vous de la marionnette**, projet pour redonner un nouveau souffle au quartier Saint-Pierre (arrondissement de Lachine).

Des démarches de RUI sont en élaboration dans trois nouveaux secteurs. Une vision concertée de la situation de ces secteurs sera présentée en 2007.

### **Promoteur**

Arrondissement d'Anjou

### **Dates clés**

- Mai 2006 : Premières séances d'information et de consultation publique
- Printemps 2007 : Prochaine étape prévue de consultation

### **Problématique**

L'arrondissement souhaite construire un nouveau centre multifonctionnel en fonction des attentes et des besoins de ses citoyens.

### **Brève description de l'objet**

Projet de construction d'un nouveau centre multifonctionnel pour l'arrondissement d'Anjou.

### **Démarche de consultation et de participation publiques**

Des séances d'information et de consultation des citoyens sont tenues à chaque étape d'élaboration du projet. En mai 2006, des séances se sont tenues sur divers aspects du projet : localisation et esquisse du projet, activités et services envisagés, place à faire aux différentes clientèles. Ces séances ont eu lieu dans quatre lieux différents de l'arrondissement.

### **Résultats**

Les citoyens se sont exprimés en faveur du projet. Ils ont également exprimé leurs suggestions et fait part de certaines appréhensions dont le coût de ce nouvel équipement.

### **Étapes subséquentes**

- Réalisation d'études de faisabilité plus poussées tenant compte des préoccupations exprimées par les citoyens.
- Présentation aux citoyens d'un projet plus avancé, plus structuré, incluant les coûts associés à la construction.
- Consultation des citoyens sur cette proposition – Printemps 2007.

## RÉSOLUTION CONCERTÉE DE PROBLÈMES

La résolution concertée de problèmes vise à associer les citoyens directement concernés dans la recherche d'une solution acceptable, la meilleure pour tous. Elle part de l'hypothèse que les parties en présence peuvent collaborer activement à l'identification d'une solution qui fasse de toutes les parties des gagnants. La résolution concertée de problèmes peut se réaliser à travers des processus comme la recherche de consensus (Déneigement de rues étroites dans deux quartiers centraux) ou la mise en place d'un comité de suivi ou de bon voisinage (Agrandissement du stade Percival-Molson de l'Université McGill). Dans certains cas, la consultation publique permet également une approche axée sur la résolution concertée de problèmes en offrant un espace de dialogue entre les parties, notamment lorsqu'il s'agit de projets ayant une portée très locale (Coopérative d'habitation « Main dans la Main » – Agrandissement d'un temple khmère bouddhiste).

Voici quelques exemples de résolution concertée de problèmes :

- **Déneigement de rues étroites dans deux quartiers centraux**
- **Agrandissement du stade Percival-Molson de l'Université McGill**
- **Coopérative d'habitation « Main dans la Main »**
- **Agrandissement d'un temple khmère bouddhiste**





## Déneigement de rues étroites dans deux quartiers centraux

### Promoteur

Ville de Montréal

### Dates clés

- 1998 : Processus de recherche de consensus
- Depuis l'hiver 1998-1999 : Mise en place de mesures afin de faciliter le déneigement de rues étroites et assurer le passage des véhicules d'urgence dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie

### Problématique

L'une des particularités de ces arrondissements est le grand nombre de rues considérées comme étroites, moins de 7,2 m de largeur. Dans ces rues où le stationnement est permis des deux côtés, le passage des véhicules d'urgence était problématique lors de précipitations importantes de neige.

### Brève description de l'objet

La Ville de Montréal a mis en place des mesures pour faciliter le déneigement des rues étroites et assurer le passage des véhicules d'urgence l'hiver dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie.

Des panneaux sont installés en permanence au début du tronçon de chaque rue étroite. Ils rappellent qu'en période de déneigement, il est interdit de stationner un véhicule du côté droit de la rue dans le sens de la circulation. Sur ce panneau on trouve le numéro de téléphone pour connaître les opérations de déneigement dans les rues étroites et éviter ainsi le remorquage de son véhicule. Les citoyens peuvent utiliser les stationnements hors-rue mis à leur disposition par la Ville selon l'horaire établi.

### Démarche de consultation et de participation publiques

La Ville a constitué un comité de travail composé de citoyens, de l' élu du district, de fonctionnaires et d'une personne de la Ville qui dirigeait le processus. L'objectif de la démarche était de trouver des solutions pour permettre le passage des véhicules d'urgence en tout temps, sans éliminer de façon permanente des places de stationnement sur rue.

Les principales étapes du processus de recherche de consensus ont été :

- **une assemblée publique pour connaître les préoccupations des citoyens et leur proposer une démarche de recherche de consensus**
- **une compréhension mutuelle de la situation**  
Afin que tous les participants au comité de travail partagent une même compréhension de la situation et puissent travailler plus efficacement à la recherche de solutions, la première étape a été un échange d'information sur les problèmes vécus par les citoyens et les contraintes rencontrées par la Ville reliées au déneigement.
- **la recherche de solutions**  
Les participants ont convenu des critères qui guideraient la recherche de solutions : celles-ci devaient être acceptables pour les citoyens, techniquement et économiquement réalisables par la Ville. Plusieurs hypothèses de solution ont été étudiées par le comité pour parvenir à un consensus.
- **une présentation publique des mesures proposées**  
Les mesures proposées par le comité de travail ont été présentées au cours d'une assemblée publique du conseil de quartier.
- **le suivi**  
Un comité de suivi a été mis en place pour chacun des arrondissements concernés. Ces comités composés de citoyens et de représentants de la Ville devaient se réunir après chaque précipitation importante pour apporter des ajustements aux mesures retenues.

### Résultats

Cette démarche a permis de faciliter le déneigement de ces rues, d'assurer le passage des véhicules d'urgence et de répondre aux besoins des citoyens en matière de stationnement sur rue en sauvegardant 700 places.

## **Promoteur**

Équipe de football les Alouettes de Montréal

## **Dates clés**

- 9 mai 2006 : Avis public annonçant l'audience publique
- Mai et juin 2006 : Tenue de l'audience publique par l'Office de consultation publique de Montréal
- 18 août 2006 : Diffusion du rapport d'audience publique

## **Problématique**

L'agrandissement du stade Percival-Molson est la deuxième phase d'un projet de réaménagement du stade dont la première a été réalisée il y a quelques années. Le stade est situé sur le campus de l'Université McGill, à flanc de montagne, à l'intérieur des limites de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal et à proximité d'une zone densément habitée. Le projet d'agrandissement a été demandé par l'équipe de football les Alouettes de Montréal.

## **Brève description de l'objet**

Le projet vise à ajouter 5 000 sièges au stade Percival-Molson qui en compte actuellement 20 000. Le projet d'agrandissement nécessite l'ajout de gradins dont les hauteurs seraient en dérogation avec le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie et avec celui qui encadre le développement du campus universitaire McGill.

## **Démarche de consultation et de participation publiques**

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a tenu une audience publique dans le quartier à proximité du stade, après avoir publié un avis dans les journaux locaux et distribué près de 25 000 dépliants annonçant la tenue de l'audience. Plus de 200 citoyens ont assisté aux séances d'information et une vingtaine de mémoires ont été déposés au cours des séances d'audition. Les participants aux audiences ont fait état de nuisances importantes subies par les résidents à l'occasion des rencontres de l'équipe : bruit, circulation, stationnement, éclairage. Par ailleurs, ils ont fait beaucoup état de l'intégrité de la montagne et de la nécessité de minimiser les impacts du projet.

Le rapport de l'OCPM recommande de créer un comité de concertation permanent comprenant les résidents, la Ville, l'Université McGill et les Alouettes. Cette structure viendrait compléter les efforts faits par les Alouettes au cours des dernières années pour entretenir un dialogue avec les citoyens. L'OCPM recommande également le renforcement des mesures réglementaires visant à créer une aire de reboisement vigoureux dans toute la partie du campus de McGill qui borde le flanc du mont Royal.

## **Résultats**

La Ville de Montréal et les Alouettes se sont rapidement engagés à participer à l'amélioration du projet d'agrandissement à la lumière de la contribution de l'OCPM.

La Ville a mis sur pied un comité consultatif de bon voisinage, permettant un échange continu entre les Alouettes, l'Université McGill, la Ville et les citoyens résidant à proximité du stade. Ce comité a notamment pour tâche d'assurer le suivi des mesures d'atténuation mises en place, dès l'été 2006, par les Alouettes, en collaboration avec le Service de police et la Ville de Montréal, pour assurer la quiétude des citoyens du quartier lors des matchs de l'équipe.

De plus, le projet révisé comprend, entre autres, de nouvelles zones de plantation d'arbres et d'arbustes, un ratio d'arbres de remplacement plus élevé et la plantation de 500 arbustes, l'abaissement de l'écran et la végétalisation de sa face arrière ainsi que le déplacement de l'entrée principale.

### **Promoteur**

Coopérative Main dans la Main

### **Dates clés**

- 9 octobre 2002 : Avis public annonçant l'audience publique
- 29 octobre 2002 : Tenue de l'audience publique par l'Office de consultation publique de Montréal
- 26 août 2003 : Adoption du règlement autorisant le projet par le conseil de la ville

### **Problématique**

Le site visé par le projet de coopérative d'habitation était occupé par un bâtiment industriel désaffecté et était situé dans un secteur occupé essentiellement par des maisons individuelles détachées. La venue ce projet d'habitation assez dense, destiné aux familles, a soulevé des interrogations parmi les résidants de longue date de ce quartier. Les problématiques de quiétude, de stationnement et de circulation étaient soulevées.

### **Brève description de l'objet**

Changer l'affectation du sol d'un emplacement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour permettre la construction d'un projet de coopérative d'habitation principalement destiné aux familles.

### **Démarche de consultation et de participation publiques**

L'Office de consultation publique de Montréal a tenu une audience publique dans le voisinage après avoir publié un avis dans le journal local et distribué des dépliants annonçant la rencontre dans le quartier environnant.

Une trentaine de citoyens et un certain nombre de membres de la coopérative ont participé à la rencontre. L'audience, en réunissant pour une première fois les deux parties dans un même lieu, a favorisé l'amorce d'un dialogue qui s'est concrétisé par la mise en place d'un comité de bon voisinage ayant pour mandat d'établir des rapports harmonieux entre les membres de la coopérative et leurs voisins.

### **Résultats**

Le comité de bon voisinage a permis de clarifier les besoins de la coopérative et d'identifier les craintes du voisinage. Une des préoccupations exprimées se rapportait au peu d'espace récréatif prévu pour les enfants de la coopérative qui pourrait les inciter à utiliser la rue comme aire de jeu avec tous les inconvénients et les dangers que cela comporte.

La coopérative a révisé ses plans en tenant compte des préoccupations des citoyens du voisinage et elle a prévu plus d'aires de jeu dans la cour intérieure du projet.

Le projet est maintenant réalisé et les logements sont actuellement occupés.

## Agrandissement d'un temple khmère bouddhiste

### **Promoteur**

Société khmère bouddhiste

### **Dates clés**

- 13 novembre 2002 : Avis public annonçant l'audience publique
- 10 décembre 2002 : Tenue de l'audience publique par l'Office de consultation publique de Montréal
- 27 janvier 2003 : Adoption du règlement autorisant le projet par le conseil de la ville

### **Problématique**

Le temple de la Société khmère bouddhiste existait déjà sur cette portion de la rue de Nancy, près de la rue Jean-Talon Ouest. L'affectation du sol au plan d'urbanisme ne permettait cependant pas son agrandissement. Les résidents du secteur craignaient que l'agrandissement n'aggrave des problèmes de stationnement qu'ils considéraient déjà comme sérieux les jours de culte.

### **Brève description de l'objet**

Changer l'affectation du sol d'un emplacement dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour permettre l'agrandissement du temple de la Société khmère bouddhiste.

### **Démarche de consultation et de participation publiques**

L'Office de consultation publique de Montréal a tenu une audience publique dans le voisinage après avoir publié un avis dans le journal local et distribué des dépliants annonçant la rencontre dans le quartier environnant. Une quinzaine de citoyens et un certain nombre de membres de la Société khmère bouddhiste ont participé à la rencontre. Les résidents présents craignaient que l'agrandissement n'aggrave des problèmes de stationnement déjà sérieux les jours de culte.

Le soir de l'audience, avant le début des présentations, les résidents et représentants de la Société khmère bouddhiste ont spontanément entrepris d'échanger sur cette problématique, déplaçant même les chaises pour former un cercle de discussion. Après la présentation du projet, une citoyenne a demandé à prendre la parole, non pas pour poser une question, mais pour donner une information. Cette personne a alors présenté à la commission la problématique du stationnement et indiqué que des représentants de la Société khmère bouddhiste et des citoyens rencontreraient la gérance du concessionnaire automobile situé au coin des rues de Nancy et Jean-Talon Ouest pour demander si, le jour principal de culte, soit le dimanche matin, il serait possible d'utiliser son stationnement pour les fidèles du temple.

### **Résultats**

Cette solution a été implantée et l'agrandissement du temple a été réalisé.

L'audience publique, en réunissant pour une première fois les deux parties dans un même lieu, a joué un rôle de catalyseur dans la recherche de solution acceptable pour tous.

## **CONCERTATION EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RELIÉ À L'AMÉNAGEMENT**

La concertation est la rencontre de plusieurs parties qui décident en toute liberté d'harmoniser leurs actions et décisions. Ici, chacun exerce le pouvoir qu'il détient, mais accepte volontairement de tenir compte des autres. La concertation est un processus exigeant puisque le résultat recherché est une décision acceptée par tous.

La concertation en matière d'investissement relié à l'aménagement est une nouvelle approche fondée sur la collaboration entre les secteurs public et privé qui permet d'explorer différentes avenues pour parvenir à un projet d'aménagement souvent novateur. Cette approche gagnant-gagnant peut prendre diverses formes, par exemple : l'implication financière du secteur privé dans un projet dédié strictement à l'amélioration du domaine public (Aménagement du secteur du Quartier international de Montréal), la réalisation de projets de conservation combinés à des projets de développement (Écoterritoires).

Voici quelques exemples de concertation en matière d'investissement relié à l'aménagement :

- **Aménagement du secteur du Quartier international de Montréal**
- **Écoterritoires**



### **Promoteur**

Société du Quartier international de Montréal

### **Dates clés**

- 1989 : La Ville de Montréal lance le projet « Cité internationale de Montréal »
- 1997 : Projet d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal et relance du projet du Quartier international de Montréal par la Caisse de dépôt et placement du Québec
- 2000 : Début des travaux d'aménagement du secteur du Quartier international
- 2004 : Inauguration du Quartier international de Montréal

### **Problématique**

Le projet est né de la volonté commune des autorités municipales et des propriétaires immobiliers de la zone située entre le Centre des affaires et le Vieux-Montréal de revaloriser un espace largement laissé à l'abandon et marqué par la césure de l'autoroute Ville-Marie. En relançant l'idée d'un Quartier international en 1997, la Caisse de dépôt et placement du Québec a joué un rôle crucial pour réunir les conditions nécessaires à la mise en oeuvre du projet.

### **Brève description de l'objet**

Projet d'aménagement urbain d'envergure, le Quartier international vise à mettre en valeur et à favoriser le développement de la vocation internationale de Montréal par un aménagement urbain contemporain, prestigieux et exclusif. En ne considérant pas les constructions immobilières, ce projet comporte d'importants travaux d'infrastructures ainsi que le réaménagement d'espaces publics pour un total d'environ 90 M\$.

### **Démarche de consultation et de participation publiques**

Le Quartier international est une formule originale de partenariat qui regroupe le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, la Caisse de dépôt et placement du Québec et l' Association des riverains du Quartier international de Montréal (regroupant plus d'une trentaine de propriétaires riverains). C'est par l'entremise d'un organisme à but non lucratif, la société du Quartier international de Montréal, que ce partenariat s'est concrétisé. Chaque partenaire siège au conseil d'administration de la Société et participe donc pleinement à la réalisation de ce projet structurant pour Montréal. Les partenaires apportent une contribution essentielle à la réussite du projet. La participation financière des gouvernements du Canada et du Québec a été essentielle à la réalisation de ce projet. Étant donné son expertise en aménagement urbain et à titre de propriétaire du domaine public, la Ville de Montréal a aussi été un partenaire indispensable à la réussite de ce projet.

L'originalité du partenariat du Quartier international repose en grande partie sur l'implication des propriétaires riverains du secteur dans un projet dédié strictement à l'amélioration du domaine public. En se regroupant au sein de l'Association des riverains du Quartier international de Montréal (ARQIM), les propriétaires riverains se sont mobilisés derrière le projet et y ont apporté une contribution financière par l'instauration d'une taxe d'amélioration locale. Il faut également noter que la contribution du secteur privé a été complétée par la participation financière de plusieurs grandes sociétés québécoises qui ont agi à titre de partenaires.

### Résultats

Un aménagement urbain d'une qualité exceptionnelle, source de retombées de plus d'un milliard de dollars.

Ce projet confirme que des investissements concertés visant un aménagement urbain de qualité entraînent des investissements additionnels importants de la part des riverains d'un secteur, en plus d'avoir des retombées en architecture, en immobilier, en tourisme, en design ou en gestion. Au-delà de la relance des investissements immobiliers, ce projet annonce une nouvelle approche dans l'aménagement des grands ensembles, fondée non seulement sur le partenariat entre les propriétaires immobiliers privés, mais aussi sur une nouvelle collaboration entre les secteurs public et privé.

Le projet du Quartier international de Montréal a gagné des prix lors de plusieurs concours locaux et internationaux :

- Project of the Year Award 2005 : Project Management Institute (PMI), Pennsylvanie
- Prix d'excellence en architecture – Design urbain : Ordre des architectes du Québec
- Prix Metropolis - Mention spéciale : METROPOLIS – Berlin 2005

### Information additionnelle

La Ville de Montréal, consciente du potentiel de la rue McGill, un lien important entre le Vieux-Montréal, le Vieux-Port, le canal de Lachine, la Cité du multimédia, le Faubourg des Récollets et le Quartier international de Montréal, a décidé de mandater l'équipe du Quartier international de Montréal pour réaliser le réaménagement de cette rue en s'inspirant de l'expérience du projet d'aménagement du secteur du Quartier international de Montréal.

**Site Internet : [qimtl.qc.ca](http://qimtl.qc.ca)**

### **Promoteur**

Ville de Montréal

### **Dates clés**

- Mars, avril et mai 2004 : Audience publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
- Décembre 2004 : Adoption par le conseil de la ville de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels qui identifie dix écoterritoires
- 2005 : Onze projets de conservation totalisant 110 hectares de milieux naturels protégés voient le jour
- 2006 : 13 M\$ seront consacrés à la mise en valeur des écoterritoires de l'île

### **Problématique**

Montréal souhaite maintenir la pérennité d'écosystèmes riches et diversifiés au sein de la trame urbaine et ainsi mettre un frein à la perte annuelle importante de boisés et à la sauvegarde de milieux naturels menacés. Elle souhaite atteindre l'objectif de 8% de protection de son territoire, tel qu'établi dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées.

### **Brève description de l'objet**

La Ville a identifié dix secteurs, appelés écoterritoires, où la protection et la valorisation des espaces naturels ont été jugées prioritaires. Ces ensembles permettront de créer une mosaïque de milieux naturels de grand intérêt écologique qui seront accessibles aux Montréalais.

Les écoterritoires découlent de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal qui se fonde sur une approche innovatrice et prometteuse conciliant les besoins de protection et de conservation du patrimoine naturel avec les besoins de développement urbain.

### **Démarche de consultation et de participation publiques**

#### **La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels**

L'Office de consultation publique a tenu des audiences publiques dans trois secteurs de la ville comprenant un ou des écoterritoires désignés dans le projet de politique. Plus de 300 citoyens et représentants d'organismes ont assisté à une ou l'autre des assemblées publiques.

#### **Les écoterritoires**

Les écoterritoires sont des zones où l'on vise la réalisation de projets de conservation sans pour autant arrêter tout développement. Dans chaque écoterritoire, la Ville propose d'établir une démarche de concertation menant à un projet de conservation. Un comité technique multidisciplinaire composé de représentants des services centraux de la Ville, des arrondissements, d'autres municipalités de l'île, de représentants des gouvernements fédéral et provincial, est mis sur pied dans chaque écoterritoire. Ce comité est chargé d'élaborer un « plan-concept » sous forme d'un projet de conservation optimale, d'un concept d'aménagement ou encore d'un plan d'intervention, axé sur la protection et la mise en valeur des éléments naturels.

Dans un premier temps, ce plan est soumis à des organismes représentatifs du milieu de l'écoterritoire. Après ajustement, le plan-concept est proposé à l'ensemble des citoyens au cours d'une assemblée publique. De plus, la mise en place d'un processus de planification concertée entre les instances publiques et les propriétaires ou les promoteurs permet d'explorer différentes avenues pour parvenir à un projet immobilier viable financièrement tout en s'intégrant à un projet de conservation qui demeure viable écologiquement.



### Résultats

En 2005, onze projets de conservation totalisant 110 hectares de milieux naturels protégés ont vu le jour, dont les deux projets suivants :

- **Écoterritoire : Le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme**

**Projet : Une zone tampon du bois Angell**

Un domaine résidentiel occupe une zone adjacente au bois Angell. Ce bois est un site d'une grande valeur écologique en raison de la qualité de ses peuplements forestiers qui lui ont valu d'être reconnu comme écosystème forestier exceptionnel (EFE).

Une entente avec le promoteur a permis de restreindre la superficie destinée à la construction, libérant du coup un espace de conservation de 3,6 ha qui sert de zone tampon au bois voisin et d'habitat pour la faune. Cette entente prévoit le versement par le promoteur d'une contribution financière destinée à la protection du bois Angell, au fur et à mesure du développement domiciliaire. À ce jour, quelque 1,5 M\$ a été versé à l'Association pour la protection du bois Angell.

- **Écoterritoire : La trame verte de l'Est**

**Projet : Le lien vert du Faubourg Pointe-aux-Prairies**

Ce projet représente un exemple intéressant d'intégration d'un projet de développement immobilier à la protection de milieux naturels. Les 44 ha visés par le développement comprennent un ruisseau qui se déverse dans la rivière et des milieux humides servant d'habitat à une faune diversifiée. Afin de protéger ces éléments du site, la Ville de Montréal a proposé au promoteur la densification du projet domiciliaire par un échange de terrains et l'acquisition de 9,6 ha. En conséquence, les bandes riveraines du ruisseau seront étendues à 30 m, les zones marécageuses préservées, et un marais sera créé le long de la rivière des Prairies. Plus encore, la superficie protégée jouxte une emprise d'Hydro-Québec de 24 ha qui pourra faire l'objet d'une gestion écologique.

## **DIALOGUE SUR LA VISION ET LES GRANDS PLANS**

Le dialogue aide à clarifier, avec la participation d'un grand nombre de citoyens, les enjeux et les choix majeurs auxquels les pouvoirs publics sont confrontés lorsqu'ils ont à élaborer une vision ou de grands plans. Le dialogue peut être initié au tout début d'un processus métropolitain de planification et se poursuivre au cours de la phase de mise en œuvre (Sommet de Montréal – Nouveau Plan d'urbanisme de Montréal). Il peut également se dérouler à l'échelle locale (Chapitre « Plateau-Mont-Royal » du Plan d'urbanisme de Montréal) ou être utilisé en continu sur un enjeu dans un contexte de partenariat Ville - organismes du milieu. (Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise).

Le dialogue permet d'explorer des sources variées d'information, de mettre en perspective les diverses opinions exprimées dans le contexte d'une gestion interdépendante des objectifs et des contraintes. Le dialogue assure une transparence et démontre une responsabilité accrue des administrations tout en permettant de renforcer la confiance des citoyens envers leurs institutions.

Voici quelques exemples de dialogue sur la vision et les grands plans :

- **Sommet de Montréal**
- **Nouveau Plan d'urbanisme de Montréal**
- **Chapitre « Plateau-Mont-Royal » du Plan d'urbanisme de Montréal**
- **Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise**



### **Promoteur**

Ville de Montréal

### **Dates clés**

- Printemps 2002 : Tenue de 27 sommets d'arrondissements et de 14 sommets sectoriels – Près de 3000 participants venus de tous les milieux
- 4 juin 2002 : Tenue de 25 ateliers thématiques
- 5 et 6 juin 2002 : Tenue du Sommet de Montréal
- Automne 2002 : Mise en place de dix-neuf chantiers pour travailler à la réalisation des projets qui ont fait consensus au cours du Sommet

### **Problématique**

Dès son entrée en fonction en 2002, le nouveau maire de Montréal invitait la fonction publique municipale et les représentants de la société civile à réaliser un événement majeur, le Sommet de Montréal, pour convenir d'une vision commune du devenir de la nouvelle ville. Dans cette même lancée, il voulait également mobiliser les citoyens dans des projets à réaliser ensemble, des projets qui augmenteraient la richesse collective et la qualité de vie à Montréal.

### **Breve description de l'objet**

Le Sommet de Montréal se voulait un grand événement de concertation avec les partenaires de la société civile pour établir un plan stratégique de développement de la nouvelle ville de Montréal.

### **Démarche de consultation et de participation publiques**

Le Sommet de Montréal a permis de mobiliser des milliers de personnes, à l'échelle de l'île et des arrondissements, qui ont participé à un vaste exercice démocratique visant à définir des grandes orientations pour la nouvelle ville de Montréal.

- **27 sommets d'arrondissements et 14 sommets sectoriels**

En préparation du Sommet de Montréal, en mars et avril 2002, vingt-sept sommets d'arrondissements et quatorze sommets sectoriels ont conduit quelque 3 000 participants à déterminer les priorités de travail et les grands domaines d'intervention pour la ville.

- **25 ateliers thématiques**

Le 4 juin 2002, près de 1000 personnes ont travaillé activement à dégager des pistes d'action. Elles étaient réparties au sein de 25 ateliers thématiques constitués à partir des résultats des sommets sectoriels et d'arrondissements.

- **Sommet de Montréal**

Au-delà de 300 délégués, provenant des différentes sphères d'activité montréalaises et des gouvernements, ont poursuivi les discussions en plénière les 5 et 6 juin, afin de faire consensus sur quelque 200 priorités d'action visant le plein développement de la nouvelle ville.

- **19 chantiers**

Mise en place de dix-neuf chantiers, formés de représentants de la société civile, d'institutions et d'organismes partenaires, d'élus municipaux et de représentants de l'administration, pour réaliser les projets qui avaient fait consensus au cours du Sommet.

### **Résultats**

Ces démarches ouvertes et démocratiques ont permis la création d'un lien solide et durable entre la société civile et l'administration montréalaise. En 2005, trois ans après le Sommet, 60 % des 100 projets retenus avaient été réalisés ou étaient très avancés, et l'autre 40 % mobilisait encore activement les partenaires. De 2002 à 2005, la Ville a voté des crédits de 18,5 M\$ pour soutenir ces initiatives.

Dans les arrondissements, on constatait le même enthousiasme. Pas moins de 80 % des 2 300 projets issus des sommets d'arrondissements étaient complétés ou en voie de l'être. Les arrondissements et leurs partenaires ont largement investi dans leur mise en oeuvre. Le Sommet de Montréal a souvent été qualifié par plusieurs « d'acte de fondation » de la nouvelle ville de Montréal.

### **Étapes subséquentes**

Le projet « Imaginer • Réaliser Montréal 2025 » a pris le relais, notamment pour les projets de développement économique ([ville.montreal.qc.ca/montreal2025](http://ville.montreal.qc.ca/montreal2025)).

### **Information additionnelle**

Le Sommet de Montréal a été finaliste avec mention spéciale dans la catégorie Monde municipal des Prix d'excellence de l'administration publique 2004 de l'Institut d'administration publique du Québec.

**Site Internet : [ville.montreal.qc.ca/sommet](http://ville.montreal.qc.ca/sommet)**

## **Promoteur**

Ville de Montréal

## **Dates clés**

- Avril 2002 : Sommet sectoriel sur l'aménagement du territoire – Première occasion de discuter des principaux enjeux et des priorités d'intervention en matière d'aménagement du territoire
- Juin 2002 : Sommet de Montréal – Consensus sur les grandes orientations pour l'élaboration du nouveau plan d'urbanisme de la Ville
- 2004 : Audience publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal
- 23 novembre 2004 : Adoption du nouveau Plan d'urbanisme par le conseil de la ville

## **Problématique**

La nouvelle Ville de Montréal devait adopter un plan d'urbanisme avant le 31 décembre 2004.

## **Brève description de l'objet**

Le Plan d'urbanisme présente la vision d'aménagement et de développement du territoire de la Ville de Montréal. En plus de préciser les grandes orientations, il comprend une série de moyens de mise en oeuvre. Le Plan d'urbanisme traite à la fois des enjeux pan-montréalais et des particularités de chacun des arrondissements. Le contenu du Plan d'urbanisme met l'accent sur les enjeux et les défis d'aménagement en vue de faire de Montréal une ville conviviale et dynamique. Dans une optique de développement durable, les orientations, les objectifs et les actions préconisés visent à améliorer la qualité de vie des citoyens montréalais, à appuyer le développement économique et à assurer un environnement sain.

## **Démarche de consultation et de participation publiques**

Le Plan d'urbanisme est le fruit d'une démarche de planification et de recherche de consensus amorcée au Sommet de Montréal de juin 2002. Au cours de l'élaboration du Plan, il y a eu des validations auprès d'acteurs du milieu sur divers thèmes : habitation, transport, environnement, patrimoine, développement économique, etc. Parallèlement à ces validations, s'effectuait une démarche de concertation sur les enjeux locaux dans chacun des arrondissements. L'élaboration du Plan a fait également appel à la participation de représentants des gouvernements. Les citoyens ont eu l'occasion d'indiquer leurs préoccupations, leurs suggestions et les projets qu'ils souhaitaient voir se réaliser. Ils l'ont fait notamment lors du Concours d'idées accompagnant l'élaboration du Plan et dans le cadre de la large consultation publique sur la version préliminaire du Plan tenue, en 2004, par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

La commission désignée par l'OCPM pour tenir cette consultation a siégé à une vingtaine de reprises, dans une douzaine d'arrondissements aux quatre coins de la ville. Plus de 1000 citoyens s'y sont présentés et plus de 200 d'entre eux ont fait une intervention à un moment où l'autre du processus. Les citoyens ont exprimé une adhésion générale au Plan mais se sont interrogés sur les moyens prévus de mise en oeuvre. Les questions d'habitation, de patrimoine naturel et bâti ainsi que de transport ont retenu particulièrement leur attention.

Par la suite, chaque arrondissement a rédigé son chapitre d'arrondissement. Ces chapitres regroupent les éléments propres au territoire de chacun des arrondissements. Selon des processus variés, les arrondissements ont consulté leurs citoyens sur leur chapitre. L'intégration au Plan d'urbanisme de la grande majorité des chapitres d'arrondissement s'est faite en 2005 (Voir la fiche : Chapitre « Plateau-Mont-Royal » du Plan d'urbanisme de Montréal)

### **Résultats**

Le conseil de la ville a adopté une version du Plan intégrant une bonne partie des recommandations de la commission de l'OCPM, notamment sur la priorité à donner au transport en commun. Depuis son adoption, la Ville conçoit des politiques et des stratégies qui permettent d'assurer une cohérence des actions, elle planifie l'aménagement et le développement de secteurs stratégiques, elle assure la réalisation de programmes et d'immobilisations et elle adapte sa réglementation afin d'atteindre les objectifs établis par le Plan d'urbanisme.

Reconnaissant la qualité du Plan d'urbanisme, l'Institut canadien des urbanistes (ICU) a remis son Prix d'excellence 2005 (catégorie schéma d'aménagement) à la Ville de Montréal.

### **Étapes subséquentes**

La Ville publie à chaque année un bilan de la mise en oeuvre du Plan d'urbanisme et en fait l'étude publique. À cette occasion, les citoyens sont invités à prendre connaissance du document et à profiter de l'étude publique pour formuler leurs préoccupations ou leurs souhaits quant aux priorités de mise en oeuvre de la prochaine année.

**Site Internet : [ville.montreal.qc.ca/plan-urbanisme](http://ville.montreal.qc.ca/plan-urbanisme)**

### Promoteur

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

### Dates clés

- Septembre et octobre 2003 : Consultation publique Les Soirées du Plateau
- Octobre 2003 : Création par l'arrondissement de la Commission de l'aménagement urbain et du développement durable (CAUDD)
- Mai et juin 2004 : Audience publique tenue par la CAUDD sur la version préliminaire du chapitre de l'arrondissement
- Novembre 2004 : Publication du rapport de la CAUDD
- Juin 2005 : Intégration du chapitre de l'arrondissement au Plan d'urbanisme de Montréal par le conseil de la ville

### Problématique

Dans le cadre de l'adoption du Plan d'urbanisme de la nouvelle ville de Montréal, chaque arrondissement devait rédiger son chapitre d'arrondissement (Voir la fiche : Nouveau Plan d'urbanisme de Montréal). Ces documents regroupent les éléments propres au territoire de chacun des arrondissements.

### Brève description de l'objet

Le chapitre « Plateau-Mont-Royal » du Plan d'urbanisme de Montréal est un document de planification présentant la vision d'aménagement et de développement pour le territoire de l'arrondissement.

### Démarche de consultation et de participation publiques

Pour la confection de son chapitre, l'arrondissement a opté pour une démarche de démocratie participative afin de s'assurer d'une large adhésion du milieu. Les grandes étapes de cette démarche ont été :

- un comité de travail composé d'une douzaine de citoyens ayant pour mandat de déterminer un cadre d'analyse des enjeux de développement et d'aménagement du territoire
- une consultation publique **Les Soirées du Plateau**, en vue d'élaborer une version préliminaire du chapitre de l'arrondissement

Cette consultation, selon une formule d'ateliers de travail, a rejoint près de 500 personnes. Au total, cinq rencontres ont permis aux citoyens d'exprimer les idées et les valeurs qu'ils souhaitaient voir refléter dans le chapitre de l'arrondissement. Les quatre premières rencontres ont eu lieu dans chacun des districts électoraux de l'arrondissement et ont abordé cinq thèmes débattus en tables rondes (densité, domaine public, patrimoine, modes de déplacement et mixité sociale). La dernière rencontre visait à conclure en portant un regard plus général sur le chapitre de l'arrondissement.

- une audience publique, tenue par la CAUDD, sur la version préliminaire du chapitre de l'arrondissement

À la suite d'un appel public de candidatures, l'arrondissement a nommé dix personnes pour siéger à la CAUDD. Ces personnes ont été choisies selon une représentation des quartiers de l'arrondissement et des divers secteurs d'activité. Avant la tenue de l'audience publique, la CAUDD s'est dotée de règles de régie interne définissant le processus de consultation publique et les règles l'encadrant. Elle s'est également dotée d'un code de déontologie.

L'audience publique s'est tenue en deux parties : la première était réservée à la présentation du dossier et aux questions des citoyens, et la seconde partie était réservée à l'expression des opinions. La CAUDD a reçu plus d'une trentaine de mémoires. Elle a procédé à l'analyse de la version préliminaire du chapitre à la lumière des préoccupations, des attentes, des points de vue et des suggestions des citoyens. Le rapport de la CAUDD a été déposé au conseil d'arrondissement.

### **Résultats**

La version finale du chapitre de l'arrondissement tient compte des préoccupations exprimées par les citoyens au cours de l'audience publique. Le chapitre fait l'objet d'un large consensus dans le milieu et devient, de ce fait, un document de référence majeur pour l'analyse et l'évaluation des interventions publiques et privées sur le territoire pour les cinq à dix prochaines années.

### **Étapes subséquentes**

Le chapitre « Plateau-Mont-Royal » identifie des secteurs aux fins d'une planification particulière à être définie ultérieurement. L'arrondissement prévoit l'intégration d'étapes de consultation publique.



## Promoteur

Ville de Montréal et plusieurs partenaires

## Dates clés

- Juin 2002 : Les participants au Sommet de Montréal conviennent de développer un plan global de développement durable
- 2003 : Mise en place de comités de travail, entre autres, pour connaître les intérêts et les préoccupations de partenaires qui avaient à coeur le développement durable de Montréal
- 26 février 2005 : Adoption du plan stratégique par le comité exécutif de la ville de Montréal
- Mai 2005 : Début de la mise en oeuvre des actions de la phase de démarrage

## Problématique

Au Sommet de Montréal, en juin 2002, les participants ont fait consensus sur la nécessité pour Montréal de se doter d'un plan stratégique en matière de développement durable afin de concilier dans ses actions et initiatives, la protection de l'environnement avec le développement responsable de la ville.

## Brève description de l'objet

Le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise est un document d'orientation et un plan d'action pour Montréal en matière de développement durable. L'originalité du plan est d'être celui de la collectivité et pas seulement celui de la Ville, tous ont pris des engagements précis à réaliser dans leur domaine. Les citoyens sont également invités à agir dans leur milieu.

## Démarche de consultation et de participation publiques

Le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise a été élaboré sur une période d'environ deux ans et a mobilisé des centaines de personnes. Voici les principales étapes qui ont marqué ce processus d'élaboration :

### Mai à octobre 2003 :

- **mise sur pied du comité des partenaires et du comité Ville-arrondissements**  
Les comités ont regroupé près de 80 partenaires issus de secteurs variés en plus de représentants des services centraux et des arrondissements. Leur rôle était de refléter les intérêts et les préoccupations de leur organisation et de leur secteur d'activité. Les partenaires étaient invités à mettre en oeuvre des actions du plan stratégique au sein de leur propre organisation.
- **mise à jour d'un diagnostic environnemental**
- **signature de la Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable**  
Le 2 octobre 2003, près de 70 représentants d'entreprises privées, d'établissements d'enseignement, de syndicats, de groupes communautaires lançaient les travaux entourant le plan stratégique de développement durable. En compagnie du maire de Montréal, ils ont formellement souligné leur participation à une démarche commune de réflexion et d'action en signant la Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable. Par la suite, d'autres signataires se sont ajoutés jusqu'à en totaliser près d'une centaine.

La période de novembre 2003 à janvier 2005, a permis l'identification des principaux enjeux environnementaux à Montréal ainsi que le choix d'orientations et d'objectifs. Par la suite, des propositions d'actions et de réalisations ont été identifiés.

### 2005 :

- **adoption du plan stratégique par le comité exécutif de la Ville de Montréal et engagement de Montréal et de ses partenaires**  
La Ville de Montréal et les organismes partenaires ont convenu que les interventions prévues dans ce plan contribueraient au développement durable de Montréal.
- **début de la mise en oeuvre des actions de la phase de démarrage**  
La phase de démarrage comprend des actions associées aux quatre orientations prioritaires. Elle s'échelonne de 2005 à la fin de 2006. L'objectif est de concentrer les efforts sur un nombre limité d'actions. À plus long terme, soit d'ici 2009, d'autres actions seront proposées. Des interventions qui relèvent des gouvernements supérieurs sont également définies.

### Résultats

Le contenu du plan stratégique reflète le dialogue constant qu'a entretenu la Ville de Montréal avec ces différents organismes partenaires.

Déjà plusieurs projets sont réalisés ou en cours de réalisation par la Ville ou par les organismes partenaires. Voici quelques-uns de ces projets :

- **Action : Élaborer une stratégie montréalaise globale sur les gaz à effet de serre**  
Le comité exécutif de la Ville a adopté une résolution fixant un objectif corporatif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % d'ici 2012, ainsi qu'une résolution instaurant un comité sur l'adaptation aux changements climatiques.
- **Action : Implanter en milieu de travail des mesures favorisant le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche)**  
Cinq organismes partenaires ont mis en place des mesures incitatives destinées à leurs employés : programme informatisé de covoiturage, site Internet sur les alternatives à l'auto-solo; des véhicules et des vélos en libre-service; des emplacements de stationnement préférentiel pour le covoiturage; une politique de transport en commun pour les déplacements longue distance; une clinique vélo; du matériel promotionnel.
- **Action : Accroître l'utilisation des véhicules écoénergétiques ou à carburant propre**  
La Ville et au moins quatre organismes partenaires ont entrepris le remplacement et l'acquisition de véhicules écoénergétiques, principalement des véhicules hybrides, électriques ou à très faible consommation d'essence.
- **Action : Implanter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les institutions, les commerces et les industries**  
Au moins 17 organismes partenaires ont implanté un programme de récupération des matières recyclables et compostables.
- **Action : Mettre en place des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les lieux publics**  
Depuis l'apparition des journaux distribués gratuitement dans et aux abords des stations du métro de Montréal, la quantité de matières résiduelles déposée dans les espaces publics du métro a augmenté considérablement. Plus de 250 bacs de récupération de papier journal ont été installés sur les quais et dans les stations du métro de Montréal par la Société de transport de Montréal.
- **Action : Adhérer à des programmes pour passer à une consommation d'eau plus efficace**  
Au moins sept organismes partenaires ont mis en place des mesures pour réduire leur consommation d'eau potable.
- **Action : Mettre en place des mesures pour passer à une consommation d'énergie plus efficace**  
L'amélioration de l'efficacité énergétique a été complétée à l'aréna Camillien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Une conception innovatrice du circuit de réfrigération de la patinoire a permis de diminuer la consommation d'énergie du système et la facture énergétique de 10 000 \$ par an. Ce type de projet a mérité des mentions d'honneur à la Ville de la part de l'American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE). Au moins quinze organismes partenaires ont mis sur pied au minimum un projet d'amélioration énergétique dans un de leur bâtiment.
- **Action : Implanter un système de gestion environnementale**  
L'édifice Louis-Charland, situé au 801, rue Brennan, qui regroupe près de 1400 employés municipaux, est en voie d'obtenir une certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). Cette certification est accordée aux édifices qui se conforment à des critères stricts de performance environnementale. Au moins dix organismes partenaires ont amorcé ou complété l'implantation ou la bonification d'un système de gestion environnementale (SGE) au sein de leur organisation.

### Étapes subséquentes

Un suivi des progrès à l'aide d'indicateurs permettra de mesurer les avancées des différentes actions ainsi que l'état de l'environnement montréalais dans son ensemble. Sur la base de ces résultats, un retour sur les stratégies d'action et le calendrier est prévu afin de faire les ajustements qui pourraient s'imposer.

La mobilisation de la collectivité et l'ajout de nouveaux partenaires demeureront indispensables pour atteindre les objectifs fixés par le Plan.

**Site Internet : [ville.montreal.qc.ca/developpementdurable](http://ville.montreal.qc.ca/developpementdurable)**

## **INSTITUTIONNALISATION DE LA CONSULTATION ET DE LA PARTICIPATION PUBLIQUES**

L'institutionnalisation de la consultation et de la participation publiques se traduit par la mise en place de structures fortes destinées à informer, à consulter et à associer les citoyens aux processus de décision.

Voici quelques exemples d'organismes destinés à institutionnaliser la consultation et la participation publique :

- **L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)**
- **Charte montréalaise des droits et responsabilités**
- **Tables locales de concertation**



### **Promoteur**

Gouvernement du Québec et Ville de Montréal

### **Dates clés**

- Novembre 2000 : Dépôt du rapport de la commission consultative présidée par M. Gérald Tremblay sur un projet de Politique de consultation publique en matière d'urbanisme
- Décembre 2000 : Enchâssement par le gouvernement du Québec de l'Office de consultation publique de Montréal dans la nouvelle charte de la ville
- Juin 2002 : Mise en place de l'Office de consultation publique de Montréal par la Ville

### **Problématique**

De nombreux Montréalais de l'ancienne ville souhaitaient une révision des procédures de consultation publique. La Commission du développement urbain de Montréal (CDUM) qui faisait l'étude publique des projets dérogeant à la réglementation municipale ou au plan d'urbanisme semblait insuffisante. Dans ce contexte, la Ville a soumis à la consultation publique un cadre qui établissait un nouveau fonctionnement et des règles de participation et de consultation publiques pour les projets en matière d'urbanisme. Le gouvernement du Québec procédait alors à une importante réforme de l'organisation territoriale municipale.

### **Brève description de l'objet**

Au cours de la rédaction finale de la charte de la nouvelle Ville de Montréal à la fin de 2000, le gouvernement du Québec décide d'y enchâsser l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin que les consultations publiques à Montréal soient crédibles, transparentes et efficaces.

L'Office de consultation publique de Montréal est un organisme indépendant dédié à la consultation publique. Les commissaires ne sont ni des élus ni des employés municipaux. L'Office a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

### **Démarche de consultation et de participation publiques de la commission Tremblay**

La Ville mandate une commission consultative pour tenir une audience publique sur sa proposition de politique de consultation publique en matière d'urbanisme. L'audience se déroule en trois parties distinctes :

- une première partie réservée à la présentation du projet et aux questions des citoyens;
- une seconde partie réservée aux opinions et mémoires des citoyens;
- une troisième partie pour recevoir les commentaires des citoyens sur une proposition de synthèse de leurs opinions réalisée par la commission.

Au total, la commission tient 14 séances publiques et, pendant près de soixante-dix heures, elle entend plus de 150 participants. La commission reçoit 65 mémoires.

De nombreux participants à l'audience publique demandent à la commission qu'elle recommande que la nouvelle politique de la Ville en matière de consultation prévoie la création d'un office de consultation publique. Dans son rapport, la commission recommande notamment la création d'un tel office aux caractéristiques suivantes :

- organisme de consultation publique autonome et indépendant, constitué d'un président à plein temps et de commissaires ad hoc spécialistes de la consultation publique qui seraient ni des élus ni des membres de la fonction publique municipale ni engagés en politique municipale;
- président désigné par un vote unanime du conseil municipal;
- mandat d'encadrer les consultations publiques à Montréal en fonction des règles de l'art et de l'éthique usuelles en la matière et d'assurer la mise en place de mécanismes crédibles, transparents et efficaces.

### **Résultats**

Le gouvernement du Québec s'inspire, entre autres, de ce rapport pour l'élaboration des articles traitant de la consultation publique dans la nouvelle Charte de Montréal. En 2002, les autorités municipales mettent en place l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). L'OCPM a, depuis sa création, traité 55 dossiers de consultations et tenu 240 séances publiques qui ont réuni plus de 15 000 citoyens. La confiance dans les processus des grandes consultations publiques est établie. Le travail de l'OCPM y a été pour beaucoup.

**Site Internet : [ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)**

## **Promoteur**

Ville de Montréal

## **Dates clés**

- Juin 2002 : Consensus au Sommet de Montréal sur l'idée de doter Montréal d'une charte des droits et responsabilités
- Janvier 2003 : Début des travaux d'un groupe de travail sur un projet de charte
- 20 juin 2005 : Adoption par le conseil de la ville de la Charte
- 1er janvier 2006 : Mise en vigueur

## **Problématique**

Au Sommet de Montréal en 2002, un citoyen fait la proposition de doter Montréal d'une charte qui met l'accent sur les droits et sur les responsabilités des citoyens. Cette proposition fait consensus et le mandat d'acheminer une proposition de charte aux autorités municipales est confié au Chantier sur la démocratie.

## **Brève description de l'objet**

La Charte est un outil de dialogue fondé sur des valeurs de dignité humaine, de tolérance, d'inclusion, d'égalité, de respect, de justice, d'équité, de transparence et de démocratie. Elle vise à rapprocher les citoyens, les élus et les fonctionnaires pour favoriser le développement de Montréal. Elle vise aussi à hausser les standards de services au sein de la Ville, à rappeler les responsabilités les plus importantes aux citoyens et à prévenir des désaccords entre la Ville et ceux-ci. La jouissance des droits qui y sont énoncés repose sur un effort collectif des citoyens et de la Ville.

La Charte touche à toutes les grandes sphères d'intervention de la Ville, par exemple la vie démocratique, la vie économique et sociale, la vie culturelle, le loisir, l'activité physique et le sport, l'environnement, la sécurité et le développement durable. La Charte désigne l'ombudsman de la Ville de Montréal pour favoriser les solutions lorsqu'il y a désaccord entre un citoyen et les instances municipales. Ainsi, l'ombudsman est habilité à recevoir des plaintes fondées sur la Charte.

## **Démarche de consultation et de participation publiques**

La Charte montréalaise est le résultat :

- **d'une étroite collaboration entre des représentants de la Ville de Montréal et une quinzaine de citoyens, provenant de différents secteurs d'activité montréalais, réunis au sein du Chantier sur la démocratie, qui relève du maire de Montréal**  
Le Chantier sur la démocratie a été créé pour assurer la mise en oeuvre des consensus en matière de démocratie qui ont résulté du Sommet de Montréal. Le Chantier a tenu quelque douze rencontres de travail pour mener à terme son mandat de proposer aux autorités municipales un projet de charte.
- **de la contribution de plusieurs experts**
- **d'une consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal**

Les principales étapes d'élaboration de la Charte montréalaise ont été :

- **une vérification auprès d'experts**

Dès le début de ses travaux, le Chantier s'est adressé à des experts reconnus en matière de droits de la personne pour vérifier la pertinence d'une charte montréalaise. Ils ont souligné que les villes ont un rôle de plus en plus important dans l'édifice des droits et qu'une charte municipale ne doublerait pas les chartes canadienne et québécoise.

- **le cadre juridique**

La Direction des affaires juridiques de la Ville de Montréal a été mise à contribution pour indiquer les balises à l'intérieur desquelles il était possible d'établir une proposition de charte.

- **le travail de rédaction**

Le Chantier a élaboré une proposition qui respecte les balises suivantes : conformité aux lois; respect des limites des compétences de la Ville; respect des limites des compétences partagées avec les autres paliers de gouvernement; respect des limites financières de la Ville.

- **la rédaction finale**

La permanence du Chantier sur la démocratie, avec la coordination du secrétariat du Sommet, a étudié les recommandations de la commission de l'Office de consultation publique de Montréal et l'ensemble des interventions des participants aux audiences publiques et, avec le concours des services municipaux, a apporté des modifications et ajouts au texte initial. La rédaction finale a été sous la responsabilité du Cabinet du maire et du comité exécutif.

### **Résultats**

- La Charte montréalaise des droits et responsabilités a été adoptée par le conseil de la ville en juin 2005 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.
- La Charte contient, entre autres, des dispositions sur la démocratie et la participation publique.
- La Charte montréalaise est une innovation citée en exemple par l'UNESCO.

### **Étapes subséquentes**

Un programme de mise en oeuvre qui implique le déploiement de sessions de sensibilisation et de formation auprès de centaines de fonctionnaires municipaux et une promotion auprès du grand public et des réseaux montréalais est en cours de réalisation.

Dans les quatre années suivant l'entrée en vigueur de la Charte, et périodiquement par la suite, la Ville de Montréal va procéder, dans le cadre d'une consultation publique, à l'évaluation de l'efficacité, de la pertinence et de la couverture des droits et des responsabilités énoncés dans la Charte ainsi qu'à celle des processus de suivi, d'enquête et de plainte qu'elle prévoit.

**Site Internet : [ville.montreal.qc.ca/chartedesdroits](http://ville.montreal.qc.ca/chartedesdroits)**

### Promoteur

Ville de Montréal

### Dates clés

- 1990 : La Ville de Montréal adhère au mouvement des Villes en santé de l'Organisation mondiale de la santé et au Réseau québécois des Villes et Villages en santé
- 1994 : Dix-neuf tables locales de concertation reçoivent un financement de la Ville
- 1997 : Deux partenaires, Centraide et la Direction de la santé publique, s'unissent à la Ville pour créer conjointement le Programme de soutien financier au développement social local
- 2002 : Une des priorités adoptées au cours du Sommet de Montréal veut que le Programme de soutien au développement social local soit élargi à l'ensemble de la nouvelle ville
- 2003 : Démarrage de nouvelles tables locales de concertation
- 2004-2005 : Démarche de révision du cadre de référence et de gestion qui mène à la consolidation du financement des 30 tables locales de concertation actuellement soutenues par l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

### Problématique

Consciente du dynamisme communautaire présent dans plusieurs quartiers, Montréal a décidé, afin de favoriser une amélioration de la qualité et des conditions de vie dans les quartiers, d'encourager la mobilisation des communautés et les collaborations entre tous les acteurs locaux.

### Brève description de l'objet

Montréal, Centraide et la Direction de la santé publique de Montréal financent de façon récurrente un programme intitulé **Initiative montréalaise de soutien au développement social local** qui appuie 30 tables locales de concertation. L'Initiative montréalaise a pour but l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de la population montréalaise dans les domaines de la vie sociale et communautaire, la santé, l'aménagement urbain, l'environnement, l'éducation, l'économie, l'habitation, le transport, la sécurité, l'emploi, la sécurité alimentaire, la culture, les sports et les loisirs. Elle est gérée conjointement par les partenaires et coordonnée par la Ville de Montréal.

### Démarche de consultation et de participation publiques

Le programme de soutien aux tables locales de concertation repose sur l'engagement des communautés locales. L'aide financière est accordée à un organisme à but non lucratif (OBNL) qui s'engage à animer un mécanisme de concertation permanent et structuré, appelé table locale de concertation. Celle-ci encourage les différents acteurs et les citoyens à se mobiliser et à participer de manière concertée à la réalisation de projets répondant aux enjeux locaux.

### Résultats

Les projets réalisés par les tables locales de concertation touchent tous les volets du développement social local. Ils concernent notamment :

- la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux;
- l'accessibilité à des services communautaires et institutionnels;
- l'accessibilité à des infrastructures adéquates;
- la qualité, la salubrité et la sécurité de l'environnement (cadre bâti, accessibilité du logement, aménagement urbain, transport, espaces publics, etc.);
- les activités et les solutions alternatives économiques (emplois, initiatives d'économie sociale, sécurité alimentaire, etc.);
- les revenus (emplois, employabilité, prestations diverses);
- la participation active des citoyens à la vie démocratique;
- la persévérance scolaire.



### **Promoteur**

Société du Vieux-Port

### **Dates clés**

- 1977 : Le gouvernement canadien annonce son intention de réaménager la vieille section du port
- 1981 : La Société du Vieux-Port devient propriétaire du Vieux-Port
- 1985 : La Société du Vieux-Port confie un mandat de consultation publique à un comité consultatif
- 1986 : Publication du rapport de la consultation publique
- 1992 : Fin des travaux de réaménagement

### **Problématique**

Entre 1979 et 1985, le Vieux-Port a fait l'objet de plusieurs propositions d'aménagement. Il y a eu une consultation publique (1979-1980) sur la base de quatre options d'aménagement du site; du simple parc jusqu'à une utilisation intensive du site par la construction de résidences et de bureaux.

Ensuite, en 1982, la Société du Vieux-Port a commandé une étude de mise en valeur des jetées Jacques-Cartier et de l'Horloge. On y proposait le développement intensif du site par l'implantation de centaines d'unités résidentielles, d'immeubles à bureaux et d'un centre commercial. À la suite de cette étude, la Société a procédé à la préparation d'un plan d'aménagement du site entier. Dans ce plan, l'on proposait une esplanade et l'urbanisation des quais. En 1984-1985, une nouvelle étude de mise en valeur des jetées Jacques-Cartier et de l'Horloge, a été demandée. On y prévoyait l'implantation d'un centre commercial, d'une importante concentration de musées et d'une station de métro.

La multiplicité et la diversité des projets démontraient une incertitude quant à la vocation du Vieux-Port, et les projets proposés soulevaient une grande inquiétude auprès du milieu montréalais.

### **Brève description de l'objet**

Le site du Vieux-Port de Montréal est un lieu d'exception permettant tant la promenade, le divertissement, les découvertes et les apprentissages que la détente. Il offre une diversité de services et rejoint une vaste clientèle composée d'enfants et d'adultes, de Montréalais et de touristes canadiens ou étrangers.

On y trouve, entre autres, le Centre des sciences de Montréal, le cinéma IMAX®TELUS, un étang et le jardin Eau-Canada, le parc des Écluses, la tour de l'Horloge, le Labyrinthe, le Yacht-Club Montréal, une patinoire réfrigérée, mais aussi des restaurants, des boutiques estivales et des stationnements. Le site est également utilisé pour la tenue de grands événements (Festival reggae, Fête du Canada, etc.).

### **Démarche de consultation et de participation publiques**

En 1985, la Société du Vieux-Port confie un mandat de consultation publique à un comité consultatif. Ce comité choisit de faire porter la consultation sur les principes fondamentaux d'aménagement du site plutôt que sur des propositions spécifiques d'aménagement.

Les principales étapes de la démarche ont été :

- phase d'information :
  - une large distribution d'un document d'information et de synthèse;
  - une centaine de rencontres informelles avec divers groupes, associations, individus afin de leur faire connaître le processus et de les inviter à participer;
  - une exposition publique « Imaginer le Vieux-Port »;
  - des séances d'information.
- phase de consultation :
  - une première audience publique pour recueillir les suggestions et préoccupations des citoyens concernant la ou les vocations à privilégier;
  - une table ronde afin d'obtenir des conseils techniques de spécialistes concernant les vocations suggérées par le public;
  - un rapport intermédiaire proposant un certain nombre de critères d'aménagement;
  - une deuxième audience publique ayant permis aux citoyens de réagir au rapport intermédiaire, de préciser certaines suggestions formulées à la première audience publique et de formuler des propositions concrètes à l'intérieur des balises définies dans le rapport intérimaire;
  - un rapport final avec des recommandations.

### **Résultats**

Cette démarche a permis de dégager un véritable consensus dans le milieu montréalais et de clore le débat quant à la vocation principale du Vieux-Port, soit : un lieu public, de détente et de récréation qui exclut la vocation résidentielle de même que toute commercialisation intensive et les activités portuaires industrielles.

Le Vieux-Port est devenu depuis un des hauts lieux touristiques de Montréal avec plus de cinq millions de visiteurs par année. Il contribue de façon notable à la vitalité économique du secteur.

**Site Internet : [vieuxportdemontreal.com](http://vieuxportdemontreal.com)**